

Le droit à l'éducation des mineurs en milieu carcéral à Dakar

Recherche élaborée en 2023 par :
Bigué Diouf

Contexte

Au Sénégal, environ 47 % des enfants d'âge scolaire restent en dehors du système. Cette situation continue d'alimenter un taux élevé d'analphabétisme de la population jeune (54 %) d'après la Lettre de Politique Générale du Secteur de l'Éducation et de la Formation, 2018-2030. Ce même document stipule que : « Le Secteur de l'Éducation et de la Formation est démocratique en ce qu'il assure, sur un pied d'égalité, l'accès à l'éducation et à la formation sans discrimination de sexe, d'origine sociale, de race, d'ethnie, de région, de religion ou de nationalité. Il offre, à chacune et à chacun, les opportunités d'éducation et de formation adaptées à ses besoins pour donner des chances égales de réussite à tous. Il est équitable et sensible, dans toutes ses dimensions, aux facteurs et conditions d'égalité des sexes et d'inclusion des personnes vivant avec un handicap et vulnérables ».

Ainsi, nous en déduisons que l'un des principaux défis du secteur de l'éducation du Sénégal demeure l'inclusion, dans un contexte de croissance démographique et de situation socio-économique assez complexe. Avec ce nombre important d'enfants exclus du système éducatif, soit 1 174 077 (USAID, 2017), se pose la problématique de leur prise en charge, et notamment de la délinquance juvénile.

Certains de ces enfants hors du système se retrouvent d'une façon ou d'une autre en conflit avec la loi pour des raisons diverses, et les moins chanceux sont en privation de liberté. Malgré cette situation de privation de liberté, l'éducation reste un droit fondamental pour ces enfants. D'ailleurs, l'objet de cette recherche est : « Le droit à l'éducation des mineurs en milieu carcéral à Dakar ». Nous avons mené cette étude à la seule Maison d'Arrêt et de Correction (MAC) pour mineurs, exclusive-

ment réservée aux jeunes garçons âgés de 13 à 18 ans.

Notre question principale de recherche est : quelle est l'effectivité du droit à l'éducation des mineurs privés de liberté à la MAC de Hann ? Pour y répondre, nous passerons par quatre questions intermédiaires : Qui sont ces mineurs admis à la MAC de Hann ; quel est leur profil ? Quelles sont les offres éducatives proposées aux mineurs privés de liberté à la MAC ? Dans quelle mesure l'éducation en prison participe-t-elle à la préparation à la réinsertion sociale des mineurs ? Dans quelle mesure la réalisation du droit à l'éducation pourrait-elle prévenir la délinquance juvénile ?

Cette recherche s'appuie sur une approche interdisciplinaire alliant sciences sociales et juridiques. Ainsi, des approches quantitatives et surtout qualitatives seront privilégiées. L'accent sera mis sur la recherche documentaire et les enquêtes de terrain. Des guides d'entretien sont les outils qui nous ont permis de collecter le plus de données.

Résultats de la recherche

Le profil des mineurs de la MAC de Hann

La responsabilité pénale est fixée à 13 ans au Sénégal, et la majorité à 18 ans. Cependant, nous avons relevé qu'à la MAC de Hann, en plus d'héberger exclusivement des garçons, on peut exceptionnellement y trouver de jeunes adultes de plus de 18 ans révolus.

La tranche d'âge la plus susceptible de verser dans la délinquance est celle entre 15 et 17 ans, et plus particulièrement 16 et 17 ans. Ce sont des jeunes qui proviennent surtout de la banlieue daka-

roise où beaucoup de familles sont en grande difficulté économique.

Les offres éducatives proposées aux mineurs privés de liberté à la MAC

Un centre d'instruction est construit au sein de la MAC de Hann. Douze professionnels de l'éducation nationale, de la formation professionnelle et des privés du secteur informel, interviennent au centre.

À côté de ces intervenants venus de l'extérieur, d'autres agents de l'administration pénitentiaire sont de façon permanente au centre, notamment : l'éducateur spécialisé de la MAC, l'assistant social, trois surveillants pénitentiaires qui assurent la sécurité.

Le programme du centre est ficelé sur la base de la Lettre de Politique Générale pour le Secteur de l'Éducation et de la Formation (2018- 2030) du Sénégal. De ce fait, des offres de formation sont proposées aux enfants qui ont la liberté de choisir celle qui semble le mieux les convenir, en fonction de leur niveau d'études.

Le nombre d'heures total de chaque formation est de 600 heures, soit 40 % de théorie et 60 % de pratique, pour une durée de six mois afin de prétendre à une attestation. Cependant, vu la spécificité des lieux, il est extrêmement difficile de faire plus d'heures de formation et de concrétiser les attestations.

Éducation et préparation à la réinsertion sociale des mineurs en milieu carcéral

Avant la création du centre de formation, dans le cadre de la réadaptation sociale des détenus, des activités ponctuelles d'éducation et de formation étaient menées à la MAC de Hann. Des programmes étaient établis en fonction des projets des partenaires, en accord avec l'Administration pénitentiaire. La préparation à la réinsertion sociale était assurée grâce à l'enseignement des principes de l'islam et du christianisme, des activités éducatives se déroulaient sous forme de cours d'alphabétisation en français, dans les langues nationales comme le Wolof, le Pular et le Sérère etc. L'enseignement élémentaire a toujours été une priorité

pour les mineurs de la MAC. Aujourd'hui, avec l'ouverture du centre d'instruction, l'organisation des enseignements-apprentissages est devenue plus formelle avec l'offre de plusieurs types de formations professionnelles et une formation classique.

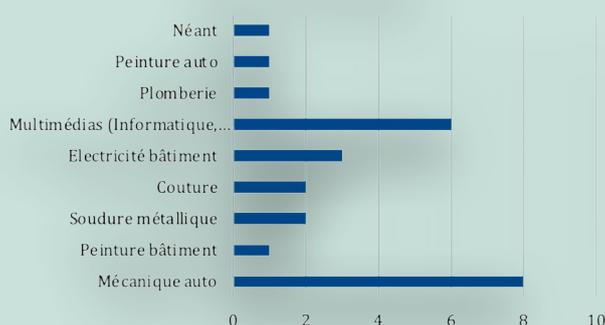
Toutefois, l'efficacité des solutions préconisées requiert le travail et l'investissement de professionnels dotés de savoirs, de savoir-faire et de savoir-être.

La réalisation du droit à l'éducation et prévention de la délinquance juvénile

La plupart des enfants rencontrés au cours de cette étude apprenaient un métier dans le secteur informel avant d'entrer en contact avec la loi. Ce sont des enfants qui ont abandonné l'école très tôt ou ont fréquenté l'école coranique et l'ont quittée. Au moment des faits, certains d'entre eux étaient des apprentis d'un métier ou étaient tout simplement inactifs. Très peu d'enfants étaient dans le système scolaire classique.

C'étaient des jeunes sans véritable surveillance parentale ou institutionnelle. Certains disposaient d'un peu d'argent qui leur permettait de s'adonner à des activités qui ne sont pas toujours légales.

Offres de formation



Paradoxalement, c'est une fois en prison, grâce aux instruments internationaux de la protection des droits de l'enfant et la primauté de son intérêt supérieur en toute circonstance, que la justice juvénile cherchera à allier mesures répressives (avec la privation de liberté) et éducation (avec assistance éducative et préparation à la réinsertion sociale). Pourtant les maintenir à l'école ou les encadrer dans leur apprentissage de métiers aurait pu les sauver de la délinquance si on se réfère aux propos recueillis auprès des mineurs de la MAC.

Seuls 24 % des enfants de la MAC ont un niveau scolaire moyen secondaire, et encore, ils n'étaient pas tous dans le système scolaire au moment des faits. Tous ceux qui ont un niveau élémentaire, les 32 % étaient déjà hors système depuis des années. 44 % des enfants n'ont jamais fréquenté le système scolaire classique (formel). Ils ont été à l'école coranique communément appelée « Darra » ou n'ont fréquenté ni le daara ni l'école formelle.

Recommandations

Au plan international

- ▶ Mettre en œuvre la Consultation nationale sur la situation des prisons au Sénégal 2017-2030, qui stipule que « l'objectif de développement durable 4 relatif à l'éducation souligne la nécessité d'inclure les membres les plus vulnérables et les plus marginalisés de notre société, comme les prisonniers, afin d'assurer que tous les apprenants acquièrent les connaissances, les compétences, les valeurs et les attitudes nécessaires pour construire des sociétés plus justes, pacifiques et durables »
- ▶ Développer plus de programmes et de moyens destinés à l'éducation et à la formation des jeunes en privation de liberté

Au plan national

- ▶ Généraliser l'éducation formelle et la formation professionnelle pour les mineurs privés de liberté
- ▶ Rendre effective la collaboration interministérielle entre les ministères de la Justice, Éducation nationale et Formation professionnelle et technique pour une meilleure prise en charge des enfants privés de liberté
- ▶ Développer une politique de réinsertion sociale pour les mineurs formés et attestés
- ▶ Prévoir un budget pour l'éducation en milieu carcéral

Au plan local

- ▶ Éviter la discrimination et la stigmatisation des jeunes ayant séjourné en milieu carcéral
- ▶ Faire de l'éducation et de la formation une priorité pour les jeunes en milieu carcéral

